

qu'ils avaient été exposés lors du Conseil national du 16 décembre 1991.

■ Le fonctionnement de la commission

Nous en rappelons ici les principes. De l'indépendance, du sérieux du travail et des études faites par la commission découlera le crédit de notre association vis-à-vis du Conseil supérieur des Bibliothèques, de l'équipe de la Bibliothèque de France elle-même et vis-à-vis de tous les membres de l'ABF. Il a été dit et répété d'une part que la commission devrait être ouverte à tous, pourvu que chacun représente un groupe, une section de notre association, un établissement ou une institution et/ou encore une autre association professionnelle. D'autre part il a été bien entendu que, la commission discuterait de tout ce qu'elle jugerait utile sans limites et en allant au fond des questions si nécessaire en pleine sérénité et sans aucune agressivité. Enfin une promesse a été faite : la commission tiendrait au courant de ses travaux tous les membres de l'ABF grâce à des comptes-rendus publiés dans la "note d'information" et à un rapport global lors de l'assemblée générale annuelle de notre association. Ce programme a été suivi du mieux possible et d'une façon satisfaisante nous semble-t-il.

■ Les réunions de la commission

La commission s'est réunie pour la première fois le 17 décembre 1991. Participaient à cette réunion, en plus des membres de l'ABF, une représentante de l'ADBU et deux membres de ce qui était encore l'AENSB. Furent alors examinées des questions qui nous paraissaient fondamentales. A savoir :

- 1) le futur statut juridique et administratif de la Bibliothèque de France et de la "bibliothèque des arts" de la rue de Richelieu, leurs relations au sommet et leur coopération quotidienne ;
- 2) les publics qui les fréquenteront, leurs caractéristiques, leurs besoins et leur nombre ;
- 3) les principales fonctions que devrait remplir la Bibliothèque de France, c'est-à-dire ses fonctions en tant que bibliothèque nationale et les fonctions supplémentaires envisagées pour elle ;
- 4) les services d'intérêt commun ou d'envergure nationale patronnés ou sou-

La commission Bibliothèque de France

par Alban Daumas

Le manque de salles d'une capacité suffisante ayant obligé à réduire de moitié le temps qui était imparti à notre commission, nous avons dû résumer à l'extrême le compte rendu de ses travaux et remettre à plus tard la définition et la discussion de grandes questions concernant la Bibliothèque de France, son fonctionnement et son avenir.

C'est pourquoi aussi, après avoir remercié tous ceux qui ont soutenu la commission au moment de sa création et ceux qui y ont travaillé, il a fallu passer très vite sur les principes de son fonctionnement tels

tenus par elle comme par exemple les catalogues collectifs et le service national de prêt entre bibliothèques.

Le 7 janvier suivant A. Daumas en tant qu'animateur de la commission a été reçu par les experts du CSB chargés de rédiger un rapport sur la Bibliothèque de France pour le Président de la République. Au cours de cet entretien en plus des sujets dont il est question plus haut les discussions ont porté : sur la position statutaire, la spécialisation ou les spécialisations et les conditions de recrutement des personnels qui seront employés par la Bibliothèque de France, sur sa politique documentaire et sa place prépondérante au coeur d'un réseau, sur le traitement intellectuel de la production scientifique entrant dans ses collections, sur le catalogue rétrospectif, sur les effets de la Bibliothèque de France vis-à-vis des bibliothèques spécialisées.

La deuxième réunion de la commission qui a eu lieu début février a été centrée précisément sur la notion du réseau organisé autour de la Bibliothèque de France et sur la définition et les rôles des pôles associés. Il reste encore bien des incertitudes sur les "pôles", leur qualité et leur importance documentaire réelle, sur la charge et la répartition du travail que cela représente comme sur la taille et la qualité des collections que détiendra l'ensemble du réseau. En tout cas la commission, reflétant l'opinion de beaucoup, a vivement souhaité qu'à cette occasion soit clairement définie et hautement proclamée une politique documentaire nationale n'excluant personne.

La troisième réunion qui s'est tenue le 5 mars a permis l'étude et la discussion du rapport des experts qui malgré sa "diffusion confidentielle" était connu de tous. La prudence de leurs propos a été peu commentée car la séance a été occupée fort longuement par les problèmes que posera la communication des documents aux usagers des deux niveaux de la Bibliothèque de France. Sur ce point de nombreuses réflexions restent encore à mener. S. Jouguelet, qui était invitée par la commission, a exposé avec clarté comment se feront les demandes, par quel circuit elles arriveront aux magasiniers, quelle sera la part du travail manuel pour eux. Nous avons examiné ensuite comment se fera la mise à la disposition des chercheurs des ouvrages et revues dans les différents secteurs disciplinaires, comment on passera d'un niveau à l'autre et d'un secteur disciplinaire à un deuxième

et même un troisième. Toutes choses parfois complexes et non encore définitivement arrêtées.

La quatrième réunion de la commission comportait un ordre du jour très chargé. Il était dédié à un survol rapide de la place de l'audio-visuel à la Bibliothèque de France, au rôle de celle-ci au point de vue de la politique bibliographique nationale et à sa place dans le paysage du prêt entre bibliothèques français (cette partie en présence de G. Perrin responsable du secteur à l'établissement public). Le souhait de tous est de voir le service national de prêt de Versailles continuer son travail sur une bien plus grande échelle et avec des moyens accrus. Des questions ont été posées sur le sort malheureux du CCOE et sur les catalogues collectifs base inséparable d'un réseau PEB.

Ce même jour 2 avril la commission a constaté que des polémiques à propos de la Bibliothèque de France, n'avaient pas cessé. Certains la remettent en cause du point de vue de ses responsabilités fonctionnelles, de son organisation, de son importance même, et de la qualité des publics qui pourraient la fréquenter. La commission a regretté les doutes plus ou moins exprimés sur le travail fait par toute une équipe très motivée qui agit dans le sens de la modernité et avec une vision prospective nécessaire.

Au terme de ses travaux (avant l'assemblée générale d'Arles) la commission a souhaité que des relations permanentes et structurées s'établissent entre l'ABF et l'établissement public Bibliothèque de France et que des études nouvelles soient faites en commun sur les sujets et les choix les plus importants et décisifs pour l'avenir. Il y a eu de la part de l'établissement public Bibliothèque de France un déficit d'information (mais non pas de publications) qui tend à disparaître, ce dont on ne peut que se féliciter.

Au terme de ses quatre séances de travail, la commission ayant constaté qu'il lui restait beaucoup à dire et à faire a décidé de continuer à se réunir. Elle souhaite par ailleurs organiser au nom de l'ABF, une grande journée d'étude sur la Bibliothèque de France, les principes fondamentaux qui la soutiendront, la politique qu'elle mènera et les fonctions fondamentales qu'elle exercera. Cette journée pourrait avoir lieu si tout va bien en décembre 1992, en un lieu et un jour qui restent à fixer.